

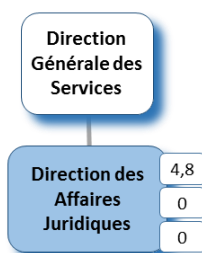
7 - Affaires Juridiques

Au sein de chacune des deux universités actuelles, les affaires juridiques, les affaires institutionnelles et les archives sont regroupées dans une seule direction : la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles à Paris-Sorbonne et la Direction des Affaires Générales à l'UPMC.

Au vu de l'importance que revêtent ces fonctions pour le fonctionnement cohérent de l'université, ces fonctions sont portées par des directions et services distincts au sein de Sorbonne Université. Les affaires juridiques sont organisées de la façon suivante :

Au niveau universitaire, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) a une mission d'expertise : elle propose au Président et aux Doyens des stratégies juridiques et contentieuses et apporte des conseils à toutes les directions universitaires et facultaires. Elle assure le traitement du précontentieux et du contentieux en lien étroit avec les directions universitaires et facultaires concernées et, dans le domaine de la recherche et de la valorisation, en lien avec les juristes en propriété intellectuelle. Elle assure également la veille et la diffusion de l'information juridique au sein de l'université et apporte son concours à la négociation et à la conclusion des accords de partenariat ayant une dimension stratégique (accords-cadres).

En son sein, les activités seront structurées en trois portefeuilles, autour des affaires administratives générales, des affaires de formation (initiale et continue), de recherche et de propriété (droits d'auteur et du logiciel), et enfin des affaires contractuelles.



Au niveau facultaire, chaque Direction Générale organise un conseil juridique de premier niveau et entretient un lien métier avec la Direction des Affaires Juridiques, ce qui lui permet de bénéficier en tant que de besoin de l'expertise de cette direction (voir organisation des Directions Générales des facultés).

Les services juridiques regroupent aujourd'hui 7,8 ETP (7,6 A, 0 B et 0 C). Les agents affectés au 1^{er} janvier 2018 seront au nombre de 7,8 (7,8 A, 0 B et 0 C) dont 4,8 positionnés à la direction des affaires juridiques et 3 ETP dans les facultés.